

Paradoxes de la Décennie des Nations Unies pour la femme

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: Article

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **65 (1977)**

Heft 3

PDF erstellt am: **14.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-274827>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

A propos...

Une démocratie qui s'éloigne du peuple

Comme tout idéal, l'idéal démocratique, qui implique notamment une transparence du système politique, la participation active des citoyens et la garantie des libertés individuelles, n'a jamais été appliqué dans la pratique. On tend vers un idéal, on ne l'atteint pas. En Suisse, en 1848 puis en 1874, des pas importants ont été faits vers l'extension des droits populaires : le suffrage masculin, l'initiative et le référendum constitutionnels d'abord; le référendum législatif et certaines libertés individuelles supplémentaires ensuite. En 1971 enfin, les femmes devenaient des citoyens. Droit de vote et démocratie semi-directe : deux importants moyens d'expression, en théorie tout au moins.

Faible participation, participation non représentative

La participation électorale n'a jamais été très forte : lors de la ratification de la Constitution fédérale de 1848, elle est de 19 % à Berne, 28 % au Tessin, 30 % à Genève, 34 % en Valais. Si l'on ne tient pas compte des cantons où le vote est obligatoire, le seuil de 50 % est dépassé dans 8 cantons seulement. De son côté, la participation aux élections fédérales décroît, depuis la fin du siècle passé, irrégulièrement mais assez fortement pour passer de 62 % en 1880-1884 à 41,0 au début des années 1970.

Non seulement le taux de participation est faible, mais encore les électeurs votants représentent mal les aspirations de l'ensemble de la population. On sait en effet que la participation est déterminée par un certain nombre de variables, dont les plus importantes sont le sexe, l'âge, le statut socio-économique, la formation et l'intégration de l'individu à l'ordre social. De cela, il résulte que le taux de la participation peut être comparé à une sorte de pyramide tronquée; au haut de cette pyramide, et schématiquement, les hommes de 30 à 60 ans, dotés d'une formation supérieure, situés au haut de l'échelle sociale, bien intégrés à la société, notamment à son système politique, et ayant donc l'impression de pouvoir agir sur celui-ci. En bas, les femmes, particulièrement les jeunes et les vieilles, ceux qui ont juste accompli leur scolarité obligatoire, les membres des classes sociales les plus défavorisées, les marginaux, tous ceux qui ont un sentiment d'impuissance face au monde qui les entoure et à un système politique avec lequel ils sont plus souvent en désaccord qu'en accord. Non, le droit de vote, conquête pourtant essentielle du siècle passé, n'a pas suffi à rapprocher la démocratie du peuple ni le peuple de la démocratie.

La démocratie semi-directe

Qu'en est-il du droit d'initiative et de référendum ? Il a, certes, été utilisé : de 1874 à fin 1973, on compte 237 référen-

dums dont 156 ont eu trait à une modification de la Constitution. Durant la même période, 107 initiatives populaires étaient déposées, 38 retirées, une déclarée nulle; 10 étaient pendantes au 31 décembre 1973; le reste a été soumis au vote des citoyens, qui n'en acceptèrent que 7. Aujourd'hui, 12 initiatives sont pendantes. En moyenne, les électeurs même pas été «dérangés» trois fois par an. Somme toute, ce n'est pas énorme.

Et pourtant, on propose d'augmenter le nombre de signatures nécessaires à l'aboutissement de référendum et de l'initiative populaire; dans le cas de l'initiative, la récolte des signatures devrait en outre être terminée en 18 mois. Sous prétexte que le peuple et le Parlement sont surchargés, que les problèmes deviennent de plus en plus complexes et spécialisés, et donc que le citoyen ne peut plus les comprendre, on veut restreindre l'usage de la démocratie semi-directe. Sous prétexte aussi que l'électorat a plus que doublé depuis l'introduction du suffrage féminin; comme s'il était beaucoup plus facile aujourd'hui qu'autrefois de recueillir le nombre voulu de signatures.

En réalité, les raisons de ces limitations sont tout autres : c'est, historiquement, la gauche qui a le plus souvent — sans grand succès d'ailleurs — recouru aux possibilités offertes par la démocratie semi-directe. Actuellement et de plus en plus fréquemment, ce sont des groupes «parallèles», indépendants des parties politiques, qui s'en servent : ainsi en va-t-il, par exemple, de l'initiative sur la protection des locataires de celle sur l'interruption de grossesse, de celle dite de Münchenstein, de celle visant à introduire 12 dimanches par an sans circulation motorisée, de celle enfin de Franz Weber sur la démocratie dans la construction des routes nationales. C'est une situation gênante : elle révèle un décalage entre les préoccupations des élus et celles de leurs électeurs qui peut faire douter de la valeur actuelle d'institutions mises en place au siècle passé : ne seraient-elles pas grippées puisqu'il faut les contourner pour innover ? et puis, cette situation force la discussion sur la place publique de sujets que les autorités jugent «pas mûrs» ou «délicats» et préféreraient escamoter. Et le réflexe d'auto-défense joue : comme on ne peut pas mettre en suspens toutes ces initiatives et que le contre-projet qu'on leur oppose très souvent ne remédie au «mal» qu'en partie, on augmente les exigences, espérant par là réduire les gènes au silence.

Le recours à la démocratie semi-directe commence à déranger; on le rend donc plus difficile. Et quand on met le doigt dans un engrenage qu'il n'y a aucune raison pour que le reste ne suive pas et que la démocratie ne devienne qu'un mot vide de sens.

Claire Masnata-Rubattel

AUBERT (J.F.) - *Petite histoire constitutionnelle de la Suisse*. Berne, Francke Verlag, 1974, p. 98 et 24 Heures du 27 janvier 1977.

Paradoxes de la Décennie des Nations Unies pour la femme

On doit certes se féliciter que la Commission de la condition de la femme ait adopté en octobre le programme pour la Décennie de la femme, qui contient nombre de recommandations concrètes intéressantes, et en décembre le projet de Convention pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

Mais avec cela, les jeux sont loin d'être faits. Un article très pertinent du numéro 1 1977 de *Forum du développement* (*La dame joue... et nous gagnons Women should not be afterthoughts*) relève l'insuffisance des efforts faits depuis Mexico pour intégrer véritablement les femmes dans les programmes de développement. Les grandes conférences qui viennent

d'avoir lieu sur l'habitat, le commerce, l'emploi, comme précédemment celles sur la population et l'alimentation, ont presque totalement et parfois complètement passé sous silence le rôle pourtant essentiel que les femmes jouent ou pourraient jouer dans ces domaines, ainsi que l'impact des changements projetés sur les conditions de vie des femmes. Tout se passe à l'ONU comme s'il n'y avait pas eu d'Année internationale de la femme et de Conférence de Mexico.

L'article montre à l'évidence combien il est urgent que les femmes s'organisent, qu'elles se préparent à étudier elles-mêmes ces problèmes, à présenter et défendre leur point de vue. Tant qu'il n'y aura pas assez de femmes capables de participer efficacement aux études préalables, puis aux débats dans les délégations gouvernementales, la femme continuera à être l'élément oublié des grandes conférences et, pire, de grands projets pour le développement. Et pourtant, «faire appel au potentiel que représentent les femmes, peut faire toute la différence entre le succès ou l'échec.»

Nous avons lu pour vous

La Chrysalide

d'Aida Lemsine
(Chroniques algériennes,
Edition des femmes)

Enfance dans un village du Sud-algérien, ce récit évoque bien la vie d'une petite fille musulmane, et sa soumission totale au père et au mari. Excellente illustration des sentiments que l'on peut éprouver lorsque votre mari désire «acquiescer» une seconde femme, ou lorsqu'une belle-mère toute puissante dans la maison vous traite en servante.

B. W.

Telle que je suis

de Mérie Grégoire
(Robert Laffont)

LIRE publie de larges extraits de ce livre, autobiographie attachante de la psychanalyste des ondes. Elle y raconte son enfance, ses études, ses relations avec un père très aimé, une psychanalyste aussi. (Nous reviendrons sur ce livre dans un prochain numéro; j'avais beaucoup aimé «Les cris de la vie», analyse de ses émissions.)

Le viol

de Susan Brownmiller

(Préface de Benoît Groult - Stock)

Importante étude traduite de l'américain sur un sujet choc, ce livre a aussi eu l'honneur de la sélection du mois, puisqu'on pouvait en lire des passages dans LIRE; Susan Brownmiller a accumulé une masse considérable de faits : viols de guerre, de prison, viols cachés (en famille), viols entre races différentes. Une étude française est parue, il y a peu, nous en ferons la comparaison.

Les mots pour le dire

de Marie Cardinal
(Editions Grasset)

Au moment où Marie Cardinal fait paraître un nouveau livre («Autrement dit», entretien avec une autre femme écrivain célèbre, Annie Leclerc), il convient de dire, ou de redire, combien ce livre, paru à fin 1975, est important. Capital pour nous femmes. C'est le récit d'une psychanalyse

vécue, un document-vérité, bouleversant de naturel, en même temps que l'itinéraire étonnant d'une guérison par le courage et la lucide volonté de se vaincre soi-même.

Marie Cardinal en a fait un roman, roman attachant où chaque femme reconstruit un peu de soi-même, un peu de ses difficultés psychologiques; mais chez la jeune femme qui parle dans ce livre, les difficultés, les traumatismes subis dans son enfance sont si graves qu'elle en est terriblement malade, au bord de la folie. Jusqu'au jour où elle décide de confier son destin à un psychanalyste. Alors, au fil des séances, nous remontons avec elle le chemin de sa vie, dont les étapes s'éclairent les unes après les autres : le divorce des parents, la mort du père, les traumatismes de la sexualité infantile et d'une éducation toute faussée à cet égard, l'adolescence dans une Algérie en guerre et par-dessus tout l'attitude perturbante, pour une fillette, de sa mère qui semble être à l'origine de tout le mal. Il est probable que le compte-rendu des séances d'une psychanalyse de 7 ans remplirait des volumes et Marie Cardinal a choisi sans doute les moments-clés ou les moments-chocs, c'est-à-dire ceux qui lui ont fait faire un progrès vers la guérison, vers la découverte de sa vraie personnalité qu'elle atteindra quand elle sera débarrassée du poids de l'éducation frustrante, pleine de tabous et quand elle aura éliminé les traumatismes subis dans son enfance.

S. Chapuis

Voici les livres récemment parus d'auteurs féminins, signalés dans LIRE, le magazine des livres :

Virginia Woolf

Féministe

Alors que les Editions Seghers viennent de publier un livre consacré aux essais de Virginia Woolf, les Editions des femmes nous révèlent un texte de réflexion écrit par le même auteur en 1938 : TROIS GUINÉES et les Editions Denoël, le célèbre UNE CHAMBRE A SOI. Deux réquisitoires contre la colonisation des femmes. (J'ai lu le second plusieurs fois, toujours avec le même plaisir; j'en ai fait cadeau bien des fois comme Claire Masnata le disait aussi dans un dernier numéro. Et

je me souviendrai toujours de la démonstration de l'impossibilité de l'existence d'un Shakespeare-femme).

La Fuite en douce

De Guyette Lyr

Guyette Lyr vient d'obtenir le Prix Hermès pour son roman publié par Mercure de France. Décerné conjointement par les élèves de l'Ecole supérieure de commerce de Paris et les lauréats des six grands prix littéraires de l'année précédente, le Prix Hermès couronne le premier roman d'un écrivain de moins de 40 ans. En somme un prix d'encouragement pour un auteur en herbe. Nombreux sont les lauréats du Prix Hermès qui ont fait parler d'eux après.

Histoires du MLF

Pour une histoire des femmes

par Anne Tristan et Annie Pisan
(Préface de Simone de Beauvoir - Calmann-Lévy)

Après avoir consacré plusieurs années de leur vie à l'animation de groupes néo-féministes, deux militantes décrivent, de l'intérieur, quelles furent les existences du MLF depuis sa création en 1968. Il ne s'agit pas d'une histoire globale du mouvement — certaines actions, bien qu'importantes, n'y figurent pas — mais d'un reportage sur les épisodes auxquels les deux femmes ont été mêlées. Leur témoignage personnel sur les difficultés et les joies rencontrées pendant cette période par les féministes radicales touche par son authenticité et surprend par sa sincérité. Conseillé à ceux et celles qui se demandent encore : Le féminisme, qu'est-ce que c'est ? (A condition qu'on oublie pas qu'il y a eu des féministes avant le MLF !)

La Cause des Femmes

de Gisèle Halimi

(réédité en livre de poche)

Gisèle Halimi raconte d'abord son enfance pauvre en Tunisie, ses études, poursuivies contre la volonté de ses parents, son premier voyage en France, sa naissance au féminisme. Puis viennent les luttes pour la contraception, la liberté de l'avortement, le procès de Bobigny. L'avocate a fait précéder cette réédition d'un texte inédit : la femme enfermée. (A lire, si cela n'est pas déjà fait !)

adopté lors de la session de la Commission de la condition de la femme qui s'est achevée le 17 décembre à Genève.

La Convention vise à assurer aux femmes l'égalité tant dans les domaines politique, économique et social que dans les relations familiales.

Elle entrera en vigueur lorsqu'elle aura été adoptée par le Conseil économique et social et l'Assemblée générale, et qu'elle aura recueilli la signature de 20 Etats membres.

Aux termes de la Convention, les Etats parties s'engagent à assurer, par voie de législation ou par d'autres moyens appropriés, l'application effective du principe de l'égalité des hommes et des femmes, y compris dans le droit de voter et de se faire élire.

Des possibilités égales d'accès à l'éducation seront également assurées aux femmes.

Le droit au travail, à la rémunération et au bénéfice de la sécurité sociale, à l'égalité avec les hommes, sera accordé aux femmes. Les Etats parties s'engagent à interdire le licenciement pour cause de mariage, grossesse ou congé de maternité et à encourager la fourniture de services sociaux, y compris les soins aux enfants.

Des mesures spéciales sont prévues pour éliminer la discrimination dans les zones rurales. On garantira aux femmes des facilités égales d'accès aux crédits et aux prêts, ainsi qu'aux services de commercialisation et aux techniques appropriées. Le droit de recevoir un traitement égal dans les réformes foncières et agraires leur sera, en outre, garanti.

L'égalité avec les hommes devant la loi et le droit pour les femmes de pouvoir, comme les hommes, choisir librement leur conjoint, sont également garantis.

A égalité, hommes et femmes jouiront du droit de décider du nombre et de l'espacement des naissances et d'avoir accès aux renseignements, à l'éducation et aux moyens nécessaires à l'exercice de ce droit.

B.d.W.

Tour d'horizon

Qui mystifie qui ?

Betty Friedan qui, avec *La femme mystifiée*, a déclenché le mouvement de libération de la femme, vient de déclarer «avoir trouvé une joie sensuelle à faire du bouillon de poulet... J'ai maintenant bouilli la bouillie. Je me suis libérée de la libération de la femme en faisant ma propre soupe.»

Simple boutade ? Ou le signe que Betty Friedan, en vieillissant, est devenue conservatrice ? que, débordée par les plus jeunes, elles cherchent à se refaire une originalité sur un nouveau terrain ? Ou simplement qu'elle sacrifie à la mode du retour à la nature : fuir les villes, cultiver son jardin, retrouver un style de vie plus simple et plus modeste ?

Israël

A fin janvier, la Knesset a adopté en 3ème lecture une loi légalisant l'avortement (40000 en moyenne par an) : les indications médicales et sociales sont reconnues; l'autorisation doit être donnée par un gynécologue, un médecin de famille et un assistant social.

Italie

La chambre des députés a adopté le 21 janvier, par 310 voix contre 296, un projet de loi équivalant à la solution des délais : la femme a 90 jours pour demander l'avortement à un médecin de son choix pratiquant dans une clinique officielle; on admet des raisons physiques ou psychiques, incluant la situation économique, sociale ou familiale. Si le médecin refuse, la femme peut revenir à la charge et obtenir l'autorisation après délai de réflexion de 7 jours. Pour les mineures, 16 ans ou plus, le consentement de l'un des parents est nécessaire.

Les médecins opposés à l'avortement auront un délai d'un mois après l'adoption de la loi pour se faire enregistrer comme libérés de l'obligation de pratiquer des avortements.

Le projet de loi doit encore être adopté par le Sénat, où la majorité en faveur de la libération risque d'être plus faible qu'à la Chambre.

La Conférence des évêques a rappelé que l'avortement resterait aux yeux de l'Eglise un péché mortel même si la loi entre en vigueur.

Publicité mysogine

Alors que nous nous battons contre une publicité qui oscille entre la femme-potiche et la femme-bonniche, le numéro du 7 février de *Time magazine* donne quelques exemples — que FS hésiterait sans doute à reproduire — de la nouvelle tendance de la publicité, qui associe l'érotisme et le meurtre, le sexe et la violence : femmes enchaînées, giflées, fouettées, violées, ou se mutilant elles-mêmes ou tuant un «mâle» tandis qu'elles le caressent de l'autre main. Exemples brutaux tirés de la publicité américaine, mais aussi, en plus sophistiqués, des éditions française et italienne de *Vogue*.

L'organisation féminine américaine Women Against Violence Against Women WAVAW a essayé, sans succès, de protester auprès des firmes responsables de cette publicité — disques et mode, principalement — et également sans succès, d'inciter les femmes à boycotter ces firmes.

P. Bugnon-Secrétaire

Aux Nations Unies

Convention pour l'égalité. — Un projet de Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a été